

## **CONSEIL DE FACULTE DU 29 FEVRIER 2024**

### **COMPTE RENDU**

**Conseillers présents :**

Christopher Hautbois, Bastien Berret, Anaïs Bohuon, Alain Hamaoui, Carole Castanier, Thomas Deroche, Julie Etcheverry-Bournat, Caroline Teulier, Martin Ray, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Nicolas Morvan

**Conseillers représentés :**

François Cottin, Michel Desbordes, Yann Beudaert, Rosalie Tranier, Laetitia Deniaux, Lou Charlot, Jean-François Vigier, Alain Fauvel

**Invités :**

Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

**Excusé :**

Sébastien Kaiser

**1/ Approbation du compte rendu de la séance du 30 novembre 2023 – Annexe1**

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées.

**2/ Informations générales sur l'Université (élections, sortie de l'expérimentation, gouvernance) – Annexe 2**

Christopher Hautbois souhaite faire le point et donner des informations générales sur l'Université afin que tout le monde ait le même niveau d'information et puisse faire le relai auprès des collègues.

Il rappelle que des élections se sont tenues du 29 janvier au 2 février dernier en vue du renouvellement des conseils du CA (Conseil d'Administration), CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) et CR (Commission de la Recherche).

Dans un deuxième temps, les 18 membres élus du CA se sont réunis le vendredi 9 février dernier et devaient désigner les 2 représentants des collectivités territoriales et les 15 personnalités qualifiées extérieures (PQE) afin de compléter la composition du CA sur la base d'une proposition du comité de direction élargie (Codire). Le Codire est l'instance qui réunit les directeurs et doyens de composantes et les représentants de chaque organisme national de recherche (ONR) et universités membres associés. Chaque membre du Codire a pu présenter des candidatures de PQE et les motiver dans l'intérêt de l'Université. La liste proposée est issue des discussions et échanges entre ses membres.

Les 10 élus UHDE-CGT, SGEN-CFDT, UNSA-SNPTES ont voté contre cette proposition, estimant un manque d'indépendance du Codire à l'égard de la Présidence.

Christopher H., en tant que membre du Codire, souligne que chaque membre de cette instance s'est prononcé pour rappeler son caractère indépendant.

Une deuxième proposition a été faite par le Codire aux élus du CA ce mercredi 28 février. La seconde proposition de collectivités locales a été rejetée (12 contre-6 pour). Les membres élus du CA n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la seconde proposition de PQE qui avait été faite en tenant compte des remarques de certains élus. La liste de 15 personnes n'ayant pu aboutir, le vote n'a pas eu lieu.

Les statuts prévoient une troisième étape qui consiste en une concertation entre les élus du CA et les membres du Codire afin d'établir ensemble la liste de PQE.

Le mandat de la Présidente prend fin le 1<sup>er</sup> mars ainsi que ceux des vices président-e-s.

Un administrateur provisoire va être nommé le 2 mars. Ce dernier a les mêmes prérogatives que la Présidente, notamment en terme de signature.

Il pourra s'il le souhaite désigner des personnes chargées de piloter les affaires de l'Université et assurer son fonctionnement quotidien.

Il a autorité pour provoquer une réunion de concertation entre les élus du CA et le Codire d'ici le 28 mars 2024.

Compte tenu de ces événements, la Présidente de l'Université a demandé au MESRI d'intervenir auprès de l'HCERES afin de reporter la visite des 5 et 6 mars prochain, dans le cadre de la sortie de l'expérimentation.

Christopher H. rapporte également les échanges qui ont lieu depuis le printemps dernier en Codire. Il s'agit de modifier les statuts de l'Université et de créer un Bureau de l'Université et un Bureau des composantes universitaires, pour aider le ou la président-e et donner un avis sur la manière d'utiliser et de répartir les moyens financiers.

Il souligne l'importance que la composante soit représentée.

Christopher H. souhaite également attirer l'attention des membres du conseil sur les coupes budgétaires qui ont été annoncées par le gouvernement : 10 milliards de réduction de budget dont 904 millions concernant la recherche et l'enseignement supérieur.

L'Université et la composante seront impactées.

### 3/ Présentation arbitrage BI 2024 – Annexe 2

Christopher H. revient sur le budget initial 2024 de l'Université Paris Saclay qui a été voté le 12 décembre 2023.

Dans le cadre de ce budget, il est attribué à la Faculté des Sciences du Sport un plafond de 1 391 579 euros d'autorisation d'engagement (AE) et de 1 439 456 euros de crédit de payement (CP).

Le budget ainsi présenté n'intègre ni les crédits attribués par l'Université aux écoles doctorales et Graduate Schools, ni les éventuelles attributions IDEX ou CVEC.

La masse salariale représente 45% du budget de la F2S.

L'augmentation du budget logistique et technique est principalement liée à la gestion du bâtiment 425 et à l'entretien des bâtiments vieillissants.

Les ressources globalisées de la Faculté des Sciences du Sport s'élèvent à 1 437 2018 euros.

L'année 2023 fait apparaître un très bon taux d'exécution de la F2S.

Concernant les deux Graduate Schools, le budget initial 2024 a été ouvert fin janvier 2024 avec une masse de fonctionnement pour la GS EFE de 65 680€ et pour la GS SMFH de 57 867€.

Il a été attribué au SUAPS un plafond de 651 380 euros d'AE et de CP.

### 4/ Réflexion sur les contraintes calendaires pour 2024-2025 – Annexe 2

Julie Etcheverry-Bournat présente les premières réflexions autour du calendrier universitaire 2024-2025.

Un travail a été amorcé en conseil des formations.

Compte tenu des difficultés cette année liées au problème d'attribution des salles pour les examens, il est proposé de travailler sur plusieurs versions de calendrier afin d'anticiper les éventuels aléas.

Un état des lieux a été fait afin d'identifier les points importants : les semaines de rentrée, les périodes d'exams, les retours de notes et jury, les stages par mentions.

Thomas Deroche propose son soutien dans une réflexion autour des évaluations.

### 5/ Remontée des besoins RH de la F2S pour 2024-2025 – Annexe 2

Christopher H. rappelle que des discussions avec le service RH ont lieu régulièrement.

- Concernant les contrats ATER, il est demandé la reconduction des deux postes ministériels.
- Il a également été demandé officiellement le passage en CDI des trois postes dit « loi ORE » mais une réflexion doit avoir lieu quant au calendrier et au processus.
- Le départ d'Aude Flament à la rentrée 2024 a été confirmé. Il a été décidé d'anticiper le recrutement de son/sa remplaçant.e via la 2<sup>ème</sup> campagne 2d degré 2024 et de transformer son poste sur un profil en lien avec la préparation physique.
- Noémie Scheffer était depuis plusieurs années sur un poste MAST à 192h et devait faire 50% recherche 50% enseignement. N'ayant pas un profil recherche, elle faisait un service essentiellement d'enseignement. Son

profil ne correspondant pas à un poste MAST, est acté le principe d'une bascule vers un CDD d'enseignante mais reste à vérifier que cela n'entraîne pas une perte de salaire.

- Concernant les postes BIATSS, il est rappelé la volonté et nécessité de conserver Bénédicte Mouliade, actuellement sur un poste financé sur ressources propres de la F2S, sous un contrat Etat (demande de financement lors du BR 2024).
- La publication du poste de responsable technique et logistique dans le cadre du départ à la retraite de Patrick Colas début juin, a été relancée.
- Deux postes ont été récemment pourvus (manager de projets GS SMFH et manager innovation pédagogique).
- La CDIsation d'Armelle Yvetot (assistante de direction de la GS SMFH) est actée au 1<sup>er</sup> mars 2024. La demande de passage à 100 % pour répondre aux besoins de la GS SMFH (actuellement à 60 %) n'a pas encore reçu de réponse.
- Le renouvellement du poste d'Antonia Cordignano (manager projets GS EFE) sur un CDD de 3 ans doit faire l'objet d'un rendez-vous dans les prochaines semaines.
- Le départ en retraite de Laure Siery, responsable administrative GS EFE est prévu en avril. Les RH réfléchissent à une solution pour finaliser l'année universitaire. La fiche de poste et la publication ont été finalisées en urgence.
- Il est confirmé la demande de recrutement en 2<sup>ème</sup> campagne 2024 d'un enseignant pour le SUAPS (profil escalade et sports collectifs petit terrain) en vue du départ en retraite programmé de Jean-François Allrand.
- Michel Desbordes, professeur classe exceptionnelle en management du sport devrait partir à l'Université de Lausanne (UNIL) pendant 3 ans en détachement. La F2S souhaite utiliser une partie de la masse salariale pour la transformer en 1 contrat enseignant : CDD d'un an pour Karina Mukanova (ATER à la F2S en 23-24)
- En parallèle, un poste de professeur attaché a été obtenu pour la filière management.

#### 6/ Point vente chevaux et matériel centre équestre – Annexe 2 et 3

Nathalie JR remercie le responsable du Centre Equestre Universitaire qui a rapidement réussi à remplacer l'ensemble des chevaux dont la F2S est propriétaire.

La sortie d'inventaire se fera au départ des chevaux qui correspondra à la fin d'activité du CEU, soit probablement fin juin.

Des contrats de vente devront être établis.

#### 7/ Convention liDF rugby – Annexe 4

Julie EB explique qu'une convention est mise en place avec la Ligue IDF de rugby afin de créer, pour les étudiants qui participent aux enseignements théoriques et pratiques de la spécialité sportive rugby de la F2S, des facilités d'accès aux certifications des diplômes fédéraux (pas de frais pour la F2S - 150€ à payer pour les étudiants au lieu de 450€ - recréer du lien entre les STAPS et la Fédération – validé par la fédération et la F2S). Thomas D. souligne l'intérêt des échanges de pratique mais s'interroge sur d'éventuelles charges RH qui pourraient en découler.

Christopher H. confirme que des vérifications ont été faites afin de s'assurer qu'il n'y aurait aucun coût supplémentaire pour la F2S.

**Après échanges avec les membres du Conseil, la convention avec la LIDF de rugby est approuvée à l'unanimité.**

#### 8/ Convention VHMA et EOPS avec ENKRE – Annexe 5 et 6

Julie EB présente deux conventions signées avec l'ENKRE ayant pour objet :

- Autoriser les étudiants admis en 3<sup>ème</sup> année (KP4) puis en 4<sup>ème</sup> année (KP5) à s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année puis en 2<sup>ème</sup> année du master mention STAPS : Entrainement et Optimisation de la Performance Sportive (EOPS) tout en poursuivant simultanément leurs études de kinésithérapie K3 (KP4) et K4 (KP4) à l'ENKRE. Limité à 4 places.
- Autoriser les étudiants admis en 3<sup>ème</sup> année puis en 4<sup>ème</sup> année à l'ENKRE à s'inscrire en 1<sup>ère</sup> année puis en 2<sup>ème</sup> année du master mention STAPS : Activité physique adaptée et santé parcours « Vieillissement et Handicap : Mouvement et Adaptation » tout en poursuivant simultanément leurs études de kinésithérapie K3 et K4 à l'ENKRE. Limité à 10 places.

Thomas D. s'inquiète de cette capacité à déléguer à des écoles des aspects recherches qui sont des marqueurs de l'Université et que des équivalences soient données sur des aspects confiés à l'ENKRE.

Il est précisé qu'il ne s'agit que de voter des conventions pour « régulariser » sachant que le partenariat est mis en place depuis 2022.

**Après échanges avec les membres du Conseil, les conventions VHMA et EOPS avec l'ENKRE sont approuvées à l'unanimité.**

**9/ Divers – Annexe 6 et 7**

Dans le cadre de sa politique, la GS SMFH décide d'aider financièrement des projets portés par certains masters.

Elle a décidé cette année de verser des subventions aux M2 SLEM à travers 3 opérations :

- Business trip - 301,36 euros
- Evènement Alumni - 500 euros
- Rencontre de la marraine du M2 SLEM (Laura Georges) - 198,64 euros

**Après échanges avec les membres du Conseil, les subventions que verse la GS SMFH sont approuvées à l'unanimité.**

La séance est levée à 17h10